

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4149)

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par

M. Leseul, Mme Untermaier, M. Saulignac et Mme Karamanli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.